



LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT EN ASSURANCE



-400 € HT

 Bénéficiez d'une réduction allant jusqu'à 400 € HT*

*Voir conditions sur le bulletin d'inscription

Ordonnance du 30 janvier 2009 : premier bilan, premiers retours d'expériences

Intervenants

Journées animées par

- André Jacquemet
BUSINESS PROCESS ASSOCIATES
- Aziz Belayachi
FIDAL DIRECTION INTERNATIONALE
- Xavier Perrinne
AFFINA LEGAL
- Dominique Fortuné
BNP PARIBAS ASSURANCES
- Michel-Éric Rossi
AFG CONSEILS
- Richard Ghiveldre
GIDE LOYRETTE NOUËL
- Goël Buard
NATIXIS ASSURANCES
- David Hotte
BPCE

- Transposition de la 3^e directive : vos nouvelles obligations, les difficultés de mise en œuvre, le traitement de la fraude fiscale
- Quelles précisions apportées par le décret n° 2009-1087 et l'arrêté du 2 septembre 2009 ?
- Décryptez les innovations des techniques et circuits de blanchiment d'argent sale
- Que risquez-vous en cas de non-respect de la législation ?
- Quelles actions pour optimiser l'efficacité de votre dispositif de LAB ?
- Déclaration de soupçon : sécurisez vos procédures





Décryptez les nouvelles règles de la lutte anti-blanchiment

MARDI 2 FÉVRIER 2010

LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT EN ASSURANCE



À qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse aux :

- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs du développement
- Directeurs systèmes d'information
- Directeurs juridiques et fiscaux
- Responsables du contrôle interne
- Responsables de l'audit
- Responsables cellules anti-fraude
- Responsables lutte contre le blanchiment
- Responsables techniques
- Contrôleurs de gestion
- Risk managers
- Directeurs des risques

8h45 Accueil des participants

État des lieux des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme

9h00 Blanchiment de l'argent sale : typologie des nouvelles techniques et circuits utilisés

- Quelle évolution des circuits et des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme ?
- Quels outils juridiques et financiers utilisés ?
- Panorama des nouvelles méthodes de recyclage
- Pluralité d'intervenants, asymétrie d'information : quel degré d'exposition du secteur de l'assurance ? Quelles spécificités ?
 - Quels schémas de blanchiment en assurance vie ?
 - En assurance dommages ?

André Jacquemet

Président

BUSINESS PROCESS ASSOCIATES

Quels impacts de la transposition de la 3^e directive dans vos activités ?

10h00 Les points clés de l'ordonnance du 30 janvier 2009

- Objectifs et enjeux de la nouvelle réglementation
- Quelles nouveautés ? L'adoption d'une approche par les risques
- Extension du champ d'application
- Calendrier de mise en œuvre

10h45 Pause-café

11h15 Quels sont les principaux apports de l'ordonnance pour le secteur de l'assurance ? La mise en œuvre pratique

- Les nouvelles obligations liées à l'identification et à la connaissance client
- Quelles conditions et modalités pour la délégation des obligations ?
- Tierce introduction et intermédiaires
 - Quel rôle de l'intermédiaire dans la prévention du risque de blanchiment ?
 - Quel intérêt pour l'entreprise d'assurances ?
- Autorisation de mutualiser les informations portant sur les risques
 - Quelles sont les conditions à réunir ?
 - Quel intérêt en pratique ?
 - Quelle mise en œuvre ?

Aziz Belayachi

Avocat Associé

FIDAL DIRECTION INTERNATIONALE

12h30 Déjeuner

14h00 Quelles obligations des assureurs face au risque de fraude fiscale ?

- Élargissement du champ de la déclaration de soupçon au délit de fraude fiscale : les obligations issues de la 3^e directive
- Quelles précisions apportées par le décret du 16 juillet 2009 ?
 - Analyse des situations à risque devant faire l'objet d'une déclaration de soupçon
- Quels sont les montages juridiques et financiers qui doivent attirer l'attention ?
- Comment détecter les opérations douteuses ?

Xavier Perinne

Avocat Associé

AFFINA LEGAL

15h00 Témoignage

Quelle mise en œuvre de vos nouvelles obligations ? Quelles procédures mises en place pour intégrer la fraude fiscale à votre dispositif LAB ?

- Quelles caractéristiques du dispositif de LAB ?
 - Rôle et organisation de la cellule ad hoc
 - Communication en interne / en externe sur le dispositif
 - Formation du personnel
- Quelles adaptations nécessaires pour répondre aux exigences édictées par l'ordonnance du 30 janvier 2009 ?
 - Quelle coordination en matière de recueil d'informations avec vos partenaires ?
- Détection de la fraude fiscale : quelles adaptations nécessaires des process ? Quelles difficultés d'application ?

Dominique Fortuné

Déontologue

BNP PARIBAS ASSURANCES

16h00 Pause-café

16h30 Quelles spécificités pour les intermédiaires d'assurances ? Le positionnement des courtiers

- Quelles sont les obligations des intermédiaires ? Quelles distinctions entre les différents statuts d'intermédiaires ?
- Quelles difficultés de mise en œuvre ?
 - Recueil des informations avant la souscription : jusqu'où aller ?
 - Obligation de vigilance pendant toute la durée de l'opération : quelle interprétation ?

Michel-Éric Rossi

Directeur Associé

AFG CONSEILS

17h30 Fin de la première journée



Sécurisez votre dispositif

MERCREDI 3 FÉVRIER 2010

8h45 *Accueil des participants*

Quelles sanctions encourues ?

9h00 **Point sur les risques encourus et les sanctions afférentes**

- Quelles sont les sanctions en cas de non-respect des obligations ?
- Quelle répartition des responsabilités entre intermédiaires et entreprises d'assurances ?
- Décisions de sanction marquantes

Richard Ghueldre

Avocat Associé - Docteur en Droit
GIDE LOYRETTE NOUEL

Comment bâtir et pérenniser un dispositif de lutte anti-blanchiment ?

10h00 **Quelle organisation mettre en place pour déceler les risques ?**

- Comment organiser le système de gestion des risques pour répondre aux obligations de vigilance ? Comment recueillir l'information et la structurer ?
- Comment identifier et évaluer les risques ?
 - Quelle méthodologie pour cartographier les risques LAB ? Risques liés au produit lui-même / risques inhérents à la relation client / risques liés aux réseaux de distribution
 - Comment adapter les procédures en fonction du domaine d'activité, de la nature des opérations et du profil de la clientèle ?
 - Quels critères retenir pour déterminer la sensibilité de la clientèle et des opérations ? Risque standard / faible / fort

11h15 *Pause-café*

11h45 **Quels moyens pour déterminer une stratégie adaptée de réponse aux risques ?**

- Comment adapter la vigilance au niveau d'exposition aux risques et mettre en place des dispositifs de contrôle appropriés ?
- Faut-il dans certains cas cesser toute relation avec le client ?

Gaël Buard

Directeur des contrôles permanents
NATIXIS ASSURANCES

12h30 *Déjeuner*

14h00 **Quels outils de communication et de reporting privilégiés ?**

- Comment s'assurer que les nouvelles conditions de communication de l'information sont respectées ?
- Quelles modalités pratiques pour appliquer le principe de mutualisation de l'information ?
 - Comment négocier les conditions d'accès aux informations recueillies par les tiers ?
- Pourquoi et comment se doter d'outils de reporting pertinents à toutes les strates de décision ?
 - Quels critères retenir ?
 - Quelle périodicité du reporting ?
 - Comment définir les niveaux hiérarchiques concernés ?

André Jacquemet

Président

BUSINESS PROCESS ASSOCIATES

15h00 **Établir une déclaration de soupçon : les bonnes pratiques**

- Quelles sont les modalités de la déclaration ?
 - De la détection à la déclaration : quelles étapes ?
 - Quel contenu ?
- Quel traitement de la déclaration par Tracfin ? Quelles incidences sur l'opération en cause ?
- Comment organiser les relations avec Tracfin ?
- Comment informer et former les collaborateurs ?

16h00 *Pause-café*

16h15 **Quelle place des KYC dans la lutte anti-blanchiment ? Retour d'expérience d'un acteur du secteur bancaire**

- Quels dispositifs de connaissance de la clientèle (KYC) mis en œuvre ?
- Quels changements entérinés pour adapter les dispositifs aux exigences de la 3^e directive ?
 - Ajustement des obligations de vigilance selon le client, le produit, l'opération
 - Segmentation du portefeuille en fonction du niveau de risque
 - Adaptation de l'organisation des contrôles
- Données collectées : quelles corrections ?

David Hotte

Responsable du département sécurité financière et lutte anti-blanchiment
BPCE

17h00 *Clôture de la formation*



Quels sont les objectifs pédagogiques ?

Un an après la **transposition de la 3^e directive**, les opérateurs du secteur de l'assurance sont à pied d'œuvre pour **adapter leurs dispositifs de lutte anti-blanchiment et optimiser leurs procédures**. Quelles sont les actions à mener en priorité ? Comment éviter tout risque de sanction ? Qui est responsable de quoi dans la chaîne des intervenants à l'opération d'assurance ? Pour faire un point sur **vos nouvelles obligations** et sécuriser vos activités, EFE vous propose 2 journées de formation au contact des **meilleurs experts** de la **lutte anti-blanchiment** dans le secteur de **l'assurance**.

Quelle est la méthode de travail ?

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation.
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes.
- Alternance d'exposés et de débats garantissant une véritable interactivité. Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants.

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre
75002 Paris
Tél. : 01 44 09 24 23
Fax : 01 44 09 22 22
inscriptions@efe.fr

Participation (TVA 19,6 %)

2 jours : 1 600 € HT
400 € HT de réduction pour toute inscription
aux 2 jours reçue avant le 20/11/09
200 € HT de réduction pour toute inscription
aux 2 jours reçue entre le 21/11/09
et le 27/11/09

Ce prix comprend les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- * par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- * par virement à notre banque : Fortis Banque Paris Marceau, 82 avenue Marceau, 75008 Paris, Compte n° 30488 00073 00027331367 17, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont obligatoires pour vous permettre de vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et d'opposition pour motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement. La mise en œuvre de ces droits est possible par écrit auprès de EFE.

- J'accepte de recevoir de la prospection commerciale des partenaires de EFE par courrier électronique
- Je m'oppose à recevoir de la prospection commerciale par courrier électronique de la part de EFE pour des produits ou services analogues
- Je m'oppose à recevoir de la prospection commerciale

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Dates et lieu de la formation

MARDI 2 ET MERCREDI 3 FÉVRIER 2010 - PARIS
Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

E F E

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : 01 44 09 24 29 - e-mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

- OUI**, je m'inscris à la formation "**La lutte anti-blanchiment en assurance**" des 2 et 3 février 2010 (code 11513)
- OUI**, je m'inscris aux 2 jours avant le 20/11/09 et je bénéficie de 400 € HT de réduction
- OUI**, je m'inscris aux 2 jours entre le 21/11/09 et le 27/11/09 et je bénéficie de 200 € HT de réduction

Code prioritaire _____

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

- Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du directeur juridique _____

Société _____

N° TVA [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Code APE/NAF []

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation



PEFC 18-11-1299 Document imprimé sur papier certifié FSC C0849667 PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT